



## au sujet de la revalorisation de la pension

Par **Iagust**, le 10/04/2010 à 21:03

Bonsoir,

Mon conjoint est passé devant le JAF en septembre 2006 le juge a rendu son jugement en octobre mais nous avons eu le compte rendu seulement en mi decembre 2006. Sur le compte rendu il y a d'inscrit que la revalorisation devra etre faite le 1er de chaque année étant donné que le jugement a été rendu tard. Et il est inscrit comme suit mois du jugement+3mois soit le 1er de chaque année.

C'est ce que nous avons fait au 1er janvier se qui fait que la pension cette année a augmenté de 0,53 ct d'€. Mais il y a 3 semaines de ça son ex nous envoi un message en disant que la pension a augmenté de 2,50 € (environ) et non pas de 0,53 ct et qu'on lui doit au 1er avril 12 € de plus pour le remboursement des 3 derniers mois. Mais elle n'a pas tenu compte de l'augmentation au 1er janvier et a pris l'indice de octobre. Elle ne veut pas en demordre. J'ai été voir la greffiere et m'a comfirmer ce que j'ai dit ci dessus. De plus j'ai été sur le site du service public et a comfirmer. Elle dit qu'elle va saisir l'huissier si je ne fais pas l'augmentation qu'elle me dit. Qu'est ce que je risque???

De plus elle veut que j'achète tous les mois des habits a ma fille pour chez elle sinon elle menace de saisir l'huissier. Je lui verse tous les mois 170€. Est ce que je peux versé la pension en direct à ma fille de 13 ans qui est bien mature?

Merci pour vos réponse